



Société anonyme au capital de 48.569,66 euros
Siège social : 2, place de la Bourse, 75002 Paris
821 100 690 RCS Paris

SUPPLEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

Supplément au document d'enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129 relatif au « *Prospectus de croissance de l'Union* » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus.



Le présent supplément au document d'enregistrement a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, le 7 novembre 2024 sous le numéro I. 24-015.

Il complète le document d'enregistrement approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sous le numéro I. 24-012 en date du 21 octobre 2024.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes cohérentes et compréhensibles.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du document d'enregistrement.

Le document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129. Il est valide jusqu'au 21 octobre 2025 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Des exemplaires du présent supplément au document d'enregistrement et du document d'enregistrement sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (<https://www.lighton.ai/>).

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE ...	5
1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU SUPPLEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT	5
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU SUPPLEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT	5
2. STRATÉGIE, RÉSULTATS ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	6
2.2.7.3 AUTRES PARTENARIATS	6
6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES	7
6.7 CONTRATS IMPORTANTS	7

REMARQUES GENERALES

Définitions et numérotations

Pour les besoins du présent supplément du document d'enregistrement :

- la société par actions simplifiée LightOn immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 821 100 690 et dont le siège est situé 2, place de la Bourse, 75002 Paris, est dénommée « **LightOn** » ou la « **Société** » ;
- le terme « **Document d'Enregistrement** » désigne le Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF le 21 octobre 2024 sous le numéro I. 24-012 ;
- le terme « **Supplément** » désigne le présent supplément au Document d'Enregistrement ;
- le terme « **Introduction** » désigne le règlement-livraison des actions dans le cadre de l'inscription aux négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris.

Le Supplément, établi selon l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, décrit la Société telle qu'elle existe à la date d'approbation du présent Supplément.

La numérotation des chapitres et paragraphes dans le présent Supplément reprend la numérotation des chapitres et paragraphes du Document d'Enregistrement, qui sont mis à jour au titre du présent Supplément.

Informations prospectives

Ce Supplément contient des indications sur les objectifs, perspectives, et axes de développement de LightOn. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du Supplément et du Document d'Enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de LightOn concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le Supplément sont données uniquement à la date d'approbation dudit Supplément. Sauf obligation légale ou réglementaire

qui s'appliquerait (notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Supplément et le Document d'Enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Supplément et le Document d'Enregistrement. La Société opère dans un environnement caractérisé par une concurrence forte et de permanentes évolutions.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits à la section 3 « *Facteurs de risque* » du Document d'Enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par LightOn, à la date du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

Arrondis et unités de mesure

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le présent Supplément ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Supplément peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU SUPPLEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

M. Igor Carron, Président-Directeur Général de LightOn.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU SUPPLEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'Enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris

Le 7 novembre 2024

M. Igor Carron

Président-Directeur Général de la Société

2. STRATÉGIE, RÉSULTATS ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La section 2.2.7 « Partenariats stratégiques » est complétée par les informations suivantes :

2.2.7.3 AUTRES PARTENARIATS

En complément des partenariats mentionnés, la société n'exclut pas d'être amenée à nouer des partenariats ou conclure des contrats en vue de concrétiser la réalisation de ses projets, dans le cadre du cours normal de ses activités.

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES

La section 6.7 « Contrats importants » est complétée par les informations suivantes :

6.7 CONTRATS IMPORTANTS

Bpifrance

Le 23 octobre 2024, Bpifrance et LightOn ont conclu un contrat d'aide dans le cadre du plan France 2030. A ce titre, Bpifrance a accepté de financer la réalisation d'un projet collaboratif (« SCRIBE ») ayant pour objet de développer des modèles de langage (LLM) conformes aux besoins du marché français, avec un accent sur les données françaises et industrielles (le « **Programme** »). Ce Programme, en collaboration avec ALLONIA (ex-ALEIA) (chef de file du Programme), le CNRS et INRIA, a une durée de 24 mois à compter du 1^{er} juin 2024. Au titre du Programme, LightOn sera susceptible de toucher au cours de cette période une subvention d'un montant maximum de 3.524.938 euros. Le versement de cette aide est soumis à un ensemble de conditions préalables usuelles et à la réalisation des deux étapes clés du Programme.